



➤ Débat relancé sur les rythmes scolaires

Suite au récent rapport de l'Académie de médecine, le débat sur le bien-fondé de la semaine de quatre jours est relancé. De l'avis de tous les spécialistes, la semaine de 4 fois 6h30 est la solution la moins respectueuse des rythmes des enfants. C'est pourtant celle qui est retenue par plus de 95% des écoles. Interpellé sur cette question, Luc CHATEL a renvoyé la responsabilité aux conseils d'école. C'est un peu court : ceux-ci n'ont pas demandé l'institution de la semaine de quatre jours et n'ont pas toujours le choix de son organisation, tant celle-ci est liée à des facteurs extérieurs. Rappelons que ce sont les organisations syndicales, et en particulier le SE-UNSA, qui se sont battues pour obtenir la possibilité d'une organisation sur 9 demi-journées. Elles ne l'ont obtenue que sous la forme d'une dérogation à l'organisation sur quatre jours. Le SE-UNSA demande depuis plusieurs années une réflexion d'ensemble sur la question du temps scolaire et en particulier sur le respect des «rythmes d'apprentissage», notion particulièrement malmenée par la récente réforme de l'école primaire.

➤ Assises de l'éducation : la prise en charge des 0-6ans en question

Dans le cadre des Assises de l'éducation réunies à Strasbourg le 29 janvier dernier, le SE-UNSA est intervenu sur les questions de la scolarisation des 2/3 ans et de l'avancement du début de la scolarité obligatoire. La diminution du taux de scolarisation en maternelle des enfants de deux à cinq ans (85 % en 2000 contre 78 % aujourd'hui) est indiscutable. Cette baisse est particulièrement élevée chez les deux ans : -12,6 % en 2008 par rapport à 2007. Le pourcentage d'enfants de deux ans scolarisés est passé de 35,5 % en 1998 à 18 % en 2008 : il faut remonter à la rentrée 1970 pour retrouver un taux aussi bas ! Il est à craindre que les difficultés ne se portent très vite sur l'accueil des enfants de trois ans : l'école maternelle a perdu près de 6000 classes depuis 1995. Dire qu'elle sert de variable d'ajustement à la carte scolaire n'est donc pas une vue de l'esprit. L'avancement de l'âge de la scolarisation obligatoire est plus que jamais pertinent dans le contexte actuel : intégrer enfin statistiquement les jeunes enfants dans les priorités budgétaires du gouvernement est une urgence.

➤ «Le baiser de la lune» : pour une éducation au respect

Une production rennaise monte actuellement un film d'animation poétique destiné à aborder la question des relations amoureuses entre personnes du même sexe auprès des enfants de CM1 et CM2. Pourtant soutenu par de nombreux partenaires (notamment le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor et du Finistère, la ville de Rennes, la Ligue de l'enseignement, le Centre national de la cinématographie...), cet outil pédagogique doit faire face à une levée de boucliers homophobes visant à démolir ce projet de sensibilisation à la diversité en direction des publics jeunes. Le Ministère de l'Éducation nationale, cédant à la pression d'associations ultraconservatrices, a souhaité retirer son logo du projet. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports subit des pressions pour qu'il en soit de même. Pour le SE-UNSA, le Ministère de l'Éducation nationale doit remplir sa mission d'éducation au respect sans céder aux lobbys ultraconservateurs. [Lire le communiqué.](#)



➤ Réforme du lycée : des circulaires attendues mais convenues

Aux côtés des textes réglementaires de la réforme du lycée, le B. O. spécial du 4 février 2010 publie également six circulaires d'application concernant l'accompagnement personnalisé, le tutorat, l'apprentissage des langues, les stages de remise à niveau, l'accès des lycéens à la culture et les Maisons des lycéens. Si la parution de ces textes survient au bon moment, leur contenu est assez indigent. Les circulaires consacrées à l'accompagnement et au tutorat sont ainsi largement «impressionnistes». C'est bien sûr particulièrement regrettable, tant ces dispositions importantes de la réforme appellent un cadrage national pour éviter des dérives prévisibles dans leur mise en œuvre au plan local.

➤ «Accompagnement personnalisé» : où sont les groupes de besoin ?

Dans la continuité de l'arrêté de la classe de seconde, la circulaire recense de nombreuses formes et modalités pouvant être prises par l'accompagnement (travail sur les compétences de base, travaux interdisciplinaires, réflexion sur l'orientation etc.). Si l'énumération fait catalogue, il est bien évident que ce sont les équipes qui devront bâtir un projet cohérent en puisant dans ce répertoire d'activités. Encore faudrait-il pour cela qu'ils aient les moyens de conduire une pédagogie réellement adaptée aux besoins de leurs élèves dans le cadre de groupes à effectifs réduits : pour donner des résultats, l'AP ne peut se dérouler dans le cadre d'une classe de 35 élèves ! Sans une incitation beaucoup plus forte et explicite à constituer des groupes de besoin, variables selon le moment de l'année, on ne voit pas comment on répondra «de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire».

➤ Le tutorat dans le flou

La circulaire ne fait qu'esquisser les contours de cette fonction nouvelle. Elle présente le tuteur sous les traits d'un guide, qui doit aider le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation, sans pour autant se substituer aux autres acteurs de l'orientation que sont le COP et le professeur principal. Une fois qu'on a dit cela... Renvoyant au conseil pédagogique et au conseil d'administration la responsabilité d'arrêter l'organisation du tutorat, la circulaire ne fixe même pas le nombre maximum d'élèves pouvant être suivis par un tuteur. Pour le SE-UNSA, celui-ci doit faire l'objet d'un cadrage national et être fixé en cohérence avec les règles de calcul de l'indemnité, règles pour l'instant inconnues.

➤ Voie pro : le SE-UNSA écrit au ministre

La voie professionnelle ne doit pas être la cible privilégiée des économies budgétaires à la rentrée 2010. Le SE-UNSA dénonce dans une lettre au ministre l'absence de transparence en matière d'attribution des moyens dans les LP.

Dans tous les secteurs, des capacités d'accueil ont été réduites à 15 élèves en production et à 18 en services afin de regrouper ces sections par deux en enseignement général. Encore des économies générées au détriment des possibilités d'accueil des élèves et des conditions de travail en enseignement général.

Les capacités d'accueil en première pro sont souvent sous-calibrées alors que dans cette année transitoire, les classes devront accueillir les élèves sortant de seconde pro, de BEP et dans certains cas de CAP. Quant à l'accompagnement personnalisé, il restera une variable d'ajustement des services. Où sont passées les grandes ambitions affichées dans la réforme ?